



Annexe
des Etats Financiers soumis à certification

Mairie de Cuers

EXERCICE 2021

ANNEXE DES ETATS FINANCIERS SOUMIS A CERTIFICATION

PREAMBULE

Cette annexe, a été élaborée sur une analyse des variations sur l'ensemble des comptes de la ville qui pourraient être qualifiées de significatives et pour lesquelles une information appropriée doit être apportée (Conformément au mode opératoire RAB-CT, outil de revue analytique des balances des collectivités territoriales, proposé par la DGFIP bureau CL1B)

Il est précisé qu'une variation significative est constatée quand cette dernière atteint +33% sur un compte de classe 4 et 5, 10% sur un compte de classe 1,2,3 et 20% sur les classes 6 et 7 ou si la variation dépasse 80% quel que soit le compte..

Les exercices 2020 et 2021 sont d'une durée respectivement de 12 mois ; du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Ces derniers peuvent se résumer ainsi :

		2021					
LIBELLE		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
		DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *
COMPTE ADMINISTRATIF VILLE							
POUR :	Résultats reportés	-	3 280 448,25	-	4 806 682,17	-	8 087 130,42
	Opérations de l'exercice	14 324 488,65	15 771 447,94	3 431 042,94	3 458 658,72	17 755 531,59	19 230 106,66
	TOTAUX	14 324 488,65	19 051 896,19	3 431 042,94	8 265 340,89	17 755 531,59	27 317 237,08
ABSTENTION :	Résultats de clôture	-	4 727 407,54	-	4 834 297,95		9 561 705,49
	Restes à réaliser	-	-	696 388,74	1 056 216,00	696 388,74	1 056 216,00
CONTRE :	TOTAUX CUMULES	14 324 488,65	19 051 896,19	4 127 431,68	9 321 556,89	18 451 920,33	28 373 453,08
	RESULTATS DEFINITIFS		4 727 407,54		5 194 125,21		9 921 532,75
COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU							
POUR :	Résultats reportés	-	1 111 528,52	-	53 581,83	-	1 165 110,35
	Opérations de l'exercice	175 687,24	242 642,50	95 683,33	130 702,62	271 370,57	373 345,12
	TOTAUX	175 687,24	1 354 171,02	95 683,33	184 284,45	271 370,57	1 538 455,47
ABSTENTION :	Résultats de clôture	-	1 178 483,78	-	88 601,12		1 267 084,90
	Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
CONTRE :	TOTAUX CUMULES	175 687,24	1 354 171,02	95 683,33	184 284,45	271 370,57	1 538 455,47
	RESULTATS DEFINITIFS		1 178 483,78		88 601,12		1 267 084,90
COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT							
POUR :	Résultats reportés	-	471 336,61	-	45 960,86	-	517 297,47
	Opérations de l'exercice	185 424,56	197 521,03	109 475,96	157 738,56	294 900,52	355 259,59
	TOTAUX	185 424,56	668 857,64	109 475,96	203 699,42	294 900,52	872 557,06
ABSTENTION :	Résultats de clôture	-	483 433,08	-	94 223,46		577 656,54
	Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
CONTRE :	TOTAUX CUMULES	185 424,56	668 857,64	109 475,96	203 699,42	294 900,52	872 557,06
	RESULTATS DEFINITIFS		483 433,08		94 223,46		577 656,54

2020

		2020						
		LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
			DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *
COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE								
POUR :	Résultats reportés	-	5 324 514,25	-	4 274 578,91	-	9 599 093,16	
	Opérations de l'exercice	14 481 434,87	15 700 634,68	5 324 972,66	4 351 851,17	19 806 407,53	20 052 485,85	
	TOTAUX	14 481 434,87	21 025 148,93	5 324 972,66	8 626 430,08	19 806 407,53	29 651 579,01	
ABSTENTION :	Résultats de clôture	-	6 543 714,06	-	3 301 457,42	-	9 845 171,48	
	Restes à réaliser	-	-	545 846,05	696 900,00	545 846,05	696 900,00	
CONTRE :	TOTAUX CUMULES	14 481 434,87	21 025 148,93	5 870 818,71	9 323 330,08	20 352 253,58	30 348 479,01	
	RESULTATS DEFINITIFS		6 543 714,06	-	3 452 511,37	-	9 996 225,43	

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA ZAC DES DEFENS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *
Résultats reportés	3 263 265,81	-	-	1 505 224,75	3 263 265,81	1 505 224,75
Opérations de l'exercice	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	3 263 265,81	-	-	1 505 224,75	3 263 265,81	1 505 224,75
Résultats de clôture	3 263 265,81	-	-	1 505 224,75	3 263 265,81	1 505 224,75
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	3 263 265,81	-	-	1 505 224,75	3 263 265,81	1 505 224,75
RESULTATS DEFINITIFS	3 263 265,81	-	-	1 505 224,75	3 263 265,81	1 505 224,75

2020

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *
COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU						
Résultats reportés	-	876 336,70	49 591,65	-	49 591,65	876 336,70
Opérations de l'exercice	183 468,83	418 660,65	230 872,07	334 045,55	414 340,90	752 706,20
TOTAUX	183 468,83	1 294 997,35	280 463,72	334 045,55	463 932,55	1 629 042,90
Résultats de clôture	-	1 111 528,52	-	53 581,83	-	1 165 110,35
Restes à réaliser	-	-	1 208,27	-	1 208,27	-
TOTAUX CUMULES	183 468,83	1 294 997,35	281 671,99	334 045,55	465 140,82	1 629 042,90
RESULTATS DEFINITIFS	-	1 111 528,52	-	52 373,56	-	1 163 902,08

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *
Résultats reportés	-	312 423,40	-	94 010,66	-	406 434,06
Opérations de l'exercice	215 057,18	373 970,39	297 958,52	249 908,72	513 015,70	623 879,11
TOTAUX	215 057,18	686 393,79	297 958,52	343 919,38	513 015,70	1 030 313,17
Résultats de clôture	-	471 336,61	-	45 960,66	-	517 297,47
Restes à réaliser	-	-	805,04	-	805,04	-
TOTAUX CUMULES	215 057,18	686 393,79	298 763,56	343 919,38	513 820,74	1 030 313,17
RESULTATS DEFINITIFS	-	471 336,61	-	45 155,82	-	516 492,43

CONTEXTE D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2021

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Faits caractéristiques ayant des incidences comptables significatives et opérations non récurrentes significatives conduisant à une meilleure compréhension du compte de résultat.

Les faits caractéristiques de l'exercice 2021 sont les suivants :

L'exercice 2021 a été impacté par les effets de la crise sanitaire : arrêt des activités sportives et culturelles ont été suspendues de janvier à juin. Reprise des activités en 2021 pour les prestataires de services (les principaux étant la cantine scolaire et la garderie/ALSH/périscolaire) impactés en 2020. Reprise également des cérémonies patriotiques et des festivités en 2021.

La situation économique des commerces locaux s'étant dégradée en raison de l'épidémie du Coronavirus COVID-19 et des mesures gouvernementales depuis mars 2020, le Conseil Municipal avait décidé de prononcer, dans la continuité de 2020, la suspension de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) estimée à 10 000 euros en 2021 (délibération n°2021/06/03).

La nouvelle organisation des services interne à la Mairie à l'initiative de l'équipe municipale ayant débutée en septembre 2020 s'est finalisée **en septembre 2021**, optimisant ainsi ses directions et la qualité de son service public.

Dans ce contexte et durant l'année 2021, nous pouvons souligner également les faits suivants :

- Les ventes d'une parcelle triangle de délaissé, d'un chemin d'exploitation et de véhicules et engins pour un montant de 2 950 € ;
- L'acquisition d'un local commercial pour 27 400 € ;
- L'acquisition de parcelles pour 31 700 € en vue de créer une sortie d'autoroute sur l'axe A57 en créant un échangeur et une partie du délaissé 21P où a été construite une station de pompage ;
- La Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme PLU ;
- La signature de deux conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) ;
- Le lancement d'une procédure de Zone Agricole Protégée (ZAP) sur la commune avec le concours de la Chambre d'Agriculture du Var ;
- L'achèvement de la construction du Pôle Culturel, lancé en 2018, et l'inauguration de la Bibliothèque le 1^{er} décembre 2020 et 1^{er} conseil municipal dans la salle polyvalente le
- Le lancement du projet de mise en place d'une plateforme de compostage micro-industrielle et adoption fonds de concours MPM pour la réalisation de travaux sur réseaux pour l'unité de traitement de biodéchets
- Le lancement du projet pour la création d'un amphithéâtre à la carrière du Puy et le projet d'exploitation d'un parc photovoltaïque sur le site ;
- Le début des travaux de voirie réseaux divers en vue de l'extension de l'avenue Seurat ;

- Le commencement des études de l'AMO, lancée en 2020, en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation des travaux de restructuration du groupe scolaire et approbation de principe du projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Jean Jaurès de son programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage ;
- Le lancement du marché accord cadre de voirie et réseaux divers et premiers travaux effectués place de la Convention ;
- *AMO passation contrat de performance énergétique éclairage public ;*
- Le groupement de commandes avec le CCAS en vue de la conclusion d'une concession de service public portant sur l'exploitation du service de restauration collective ;
- Le Groupement de commandes avec le CCAS pour la conclusion des contrats d'assurance ;
- La signature d'une convention constitutive de groupement de commande permanent entre la ville et le CCAS en matière de travaux, fournitures et services ;
- La signature d'une convention cadre passée entre la ville et le CCAS pour la collaboration apportée par les services de la ville ;
- L'adoption d'un fonds de concours au profit de l'intercommunalité MPM pour la réalisation de travaux de réfection de voirie avenue des Bousquets ;
- La demande de subvention au titre du fonds régional d'aménagement du territoire FRAT 2021 pour les travaux de ravalement des façades des bâtiments de l'hôtel de ville et du CCAS ;
- Le lancement de la démarche Projet Educatif De Territoire avec les services de l'Etat afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité à garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire - phase concertation ;
- DSP :
 - L'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres jury permanent de la commission de concessions et délégations de service public ;
 - * changement de DSP de la gestion des accueils de loisirs sans hébergement, de la pause méridienne et des accueils périscolaires maternelle et élémentaires en septembre 2021 ;
 - * changement de DSP de la restauration scolaire et municipale en décembre 2021 ;
 - La signature de l'avenant 5 à la DSP pour la gestion et l'exploitation d'un crématorium et de sa chambre funéraire ;
 - Le choix des contrats et du concessionnaire pour les services publics de l'eau potable de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif à compter de janvier 2022 ;
 - L'approbation du principe de concession pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif dans le cadre de la concession de service public provisoire - signature d'un contrat provisoire ;
 - La délibération 2021/10/15 du Conseil Municipal du 21 octobre 2021 fixe la méthodologie et le calcul des dotations aux provisions pour créances douteuses pour le budget Assainissement ;
 - L'approbation du nouveau règlement de service de l'eau potable de l'assainissement collectif et non collectif ;
 - La signature d'une convention d'objectif avec l'association « Tennis Club Cuersois » ;

- L'accord d'une garantie partielle d'emprunt à GRAND DELTA HABITAT à hauteur de 50% soit 1 737 610,50 € pour le remboursement du prêt de 3 475 221 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 28 logements sociaux ;
- La constitution d'une provision risques et charges en 2021 ce qui totalisent trois dossiers pour les contentieux avec des particuliers (2 000 €- 5000 € et 7 500 €), la provision pour le Compte Epargne Temps (CET) suite à la possible monétisation au-delà du 15^e jour a été réévaluée en 2021 à la hausse (ajout 14 835 €) et celle pour le risque contentieux avec la SAGEM suite à l'arrêt de la concession d'aménagement avec la Commune (100 000 €) reste inchangée en 2021 ;
- Le début des travaux de mission de certification des comptes de la commune pour l'exercice 2020 par Cabinet Grant Thornton ;
- La mise en place d'un dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour l'année 2021.

2. Périmètre des états financiers

2.1 Liste du périmètre

Le périmètre des états financiers comprend l'ensemble des services publics de nature industrielle et commerciale que la commune de Cuers dispense en tant que personne morale, ainsi que les services publics gérés en budgets annexes pour l'Eau, l'Assainissement reliés au budget principal par des comptes de liaison et disposant de la personnalité morale.

Ce périmètre ne comprend pas les budgets dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, à savoir le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Caisse des Ecoles (CDE).

Ce tableau ci-dessous renseigne pour l'ensemble des budgets faisant partie du périmètre tel que défini supra, leurs principales caractéristiques et illustre la part de chaque budget, y compris le budget principal, dans l'activité globale de l'entité.

Liste des services individualisés dans un budget annexe (montants exprimés en K€)

Services	N°SIRET	Total bilan		Valeur relative		Résultat		Valeur relative	
		N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
SERVICE ASSAINISSEMENT M49	21830049900116	4655	4734	5,66 %	5,65 %	12	159	0,79 %	6,11 %
SERVICE EAU M49	21830049900108	4173	4187	5,07 %	5,00 %	67	235	4,39 %	9,03 %
ZAC DES DEFENS M57	21830049900090	0	990	0,00 %	1,18 %	0	989	0,00 %	38,01 %
VILLE M57	21830049900017	73410	73853	89,27 %	88,17 %	1447	1219	94,82 %	46,85 %
Total		82238	83764	100,00 %	100,00 %	1526	2602	100,00 %	100,00 %

Pour complétude, ci-dessous la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la collectivité.

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation
EPCI		
SYMIELEC	Délibération du CM du 22/06/2000 Arrêté préfectoral du 02/03/2001	Sans fiscalité propre
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES	Délibération du CM du 04/03/2010 Arrêté préfectoral du 30/07/2010	TPU
AUTRES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		
SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT DU GAPEAU	Délibération du CM du 26/09/2013 Arrêté préfectoral du 03/02/2014	Sans fiscalité propre

2.2 Bilans et comptes de résultat synthétiques des budgets annexes les plus significatifs

2.2.1 Budget Annexe ZAC DES DEFENS

Pour rappel, la Commune de Cuers avait la gestion d'un budget annexe ZAC DES DEFENS, créé pour l'aménagement d'une zone d'activité.

Etant donné qu'il n'y avait plus de mouvement comptable sur le budget annexe, qu'il ne reste plus d'opérations à réaliser dans ledit budget, le Conseil Municipal a approuvé par délibération n°2020/12/14 du 17 décembre 2020 la dissolution du budget annexe qui est devenu sans objet, et d'en reprendre l'actif, le passif et le résultat au budget principal au 1^{er} janvier 2021.

2.2.2 Budget Annexe Assainissement

Assainissement - Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	13,45	Dotations	1 324,54
Terrains	124,34	Fonds Globalisés	158,45
Constructions	847,22	Réserves	897,67
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 490,16	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	177,72	Report à nouveau	471,34
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	421,49	Résultat de l'exercice	12,10
Autres immobilisations corporelles	0,06	Subventions transférables	1 161,41
Total immobilisations corporelles (nettes)	4 061,00	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	46,77
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 074,44	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	4 072,27
Créances	581,39	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	582,78
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	0,77
TOTAL ACTIF CIRCULANT	581,39	Total dettes à court terme	0,77
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	583,56
		Comptes de régularisations	0,01
TOTAL ACTIF	4 655,84	TOTAL PASSIF	4 655,84

Assainissement - Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	34,78	41,73
Produits des services	144,08	320,26
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	178,87	361,99
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	51,33	78,44
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	110,34	109,25
Autres charges		
Charges courantes non financières	161,67	187,69
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	17,20	174,29
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	23,75	26,40
RESULTAT COURANT FINANCIER	-23,75	-26,40
RESULTAT COURANT	-6,56	147,89
Produits exceptionnels	18,65	11,98
Charges exceptionnelles		0,97
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18,65	11,02
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	12,10	158,91

2.2.3 Budget Annexe Eau

Eau - Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	57,00	Dotations	790,51
Terrains	4,95	Fonds Globalisés	96,97
Constructions	118,14	Réserves	881,18
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 510,19	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	59,54	Report à nouveau	1 111,53
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	66,96
Autres immobilisations corporelles	2,84	Subventions transférables	639,87
Total immobilisations corporelles (nettes)	2 695,66	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	152,46	Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	11,84
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 905,11	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	3 598,86
Créances	1 268,04	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	574,29
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 268,04	Total dettes à court terme	
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	574,29
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	4 173,15	TOTAL PASSIF	4 173,15

Eau - Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	221,57	389,57
Autres produits		7,85
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	221,57	397,42
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	33,65	37,41
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	117,43	119,22
Autres charges		
Charges courantes non financières	151,08	156,63
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	70,49	240,79
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	24,61	26,84
RESULTAT COURANT FINANCIER	-24,61	-26,84
RESULTAT COURANT	45,88	213,95
Produits exceptionnels	21,07	21,24
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	21,07	21,24
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	66,96	235,19

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Principes comptables

Les états financiers sont établis conformément au référentiel comptable applicable aux entités publiques locales constitué, notamment, par l'instruction budgétaire et comptable M57. Les états financiers sont ainsi établis dans le respect des principes comptables applicables aux entités publiques locales, afin de donner une image fidèle du résultat, du patrimoine et de la situation financière de la commune de Cuers.

Ces principes comptables sont :

- le principe d'image fidèle
- le principe de continuité d'activité
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence
- le principe de permanence des méthodes
- le principe de non compensation
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture

En cas d'absence de règle comptable explicite dans l'instruction M57, les dispositions du plan comptable général s'appliquent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

3.2 Méthodes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entité, les immobilisations sont enregistrées :

- à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux ;
- à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit, par voie d'échange et reçues à titre d'apport en nature ;

Conformément à l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L.2122-21, L.3221-2 et L.4231-2 du CGCT¹, il est fixé un seuil unitaire de signification de 700 € TTC en dessous duquel l'acquisition d'un bien meuble est systématiquement comptabilisé en charges.

Amortissements

A compter de l'exercice 2020, les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire avec application d'un prorata temporis à compter de la date de mise en service, exceptés pour les biens de faible valeur qui sont amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

La nomenclature comptable M 57 pose le principe de la comptabilisation des immobilisations par composant lorsque les enjeux le justifient.

¹ Arrêté applicable aux métropoles, collectivités territoriales de Guyane et Martinique et collectivité de Corse en vertu respectivement des articles L.5211-1, L.7171-1, L.7224-10 et L.4421-1 du CGCT.

Si dès l'origine, un ou plusieurs éléments significatifs ont une utilisation différente, chaque élément (structure et composants) est comptabilisé séparément dès l'origine puis lors des remplacements (plan d'amortissement et numéro d'inventaire propre à chaque composant). Au contraire, lorsque des éléments d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

Ainsi, l'amortissement par composant ne s'impose que lorsqu'un composant représente une forte valeur unitaire, une part significative du coût de l'actif et si sa durée d'utilisation est significativement différente de la structure principale.

Cette méthode de comptabilisation par composant est appréciée au cas par cas. Elle n'est utile et ne s'impose que si la durée d'amortissement des éléments constitutifs d'un actif est significativement différente pour chacun des éléments et si le composant représente une forte valeur unitaire. Dans le cas contraire, l'immobilisation reste un bien non décomposable.

Cette méthode a été utilisée pour la construction du Pôle Culturel.

À la clôture de l'exercice, une dotation aux amortissements, comptabilisée en charges, est enregistrée conformément au plan d'amortissement défini à la date d'entrée.

La révision du plan d'amortissement (durée d'utilisation et mode d'amortissement) est envisagée en cas de modification significative de l'utilisation de l'actif, de la nature de l'actif ou à la suite d'une dépréciation.

Le mode et la durée d'amortissement prévue pour chaque type d'immobilisation sont récapitulés ci-dessous.

Durée d'amortissement des immobilisations en M57 :

Catégories d'immobilisation	Comptes concernés	Détail	Durée en années
Immobilisation de faible valeur	Selon le bien	Biens dont la valeur est inférieure à 700 €	1
Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	202		10
Frais d'études, de recherches, d'insertion	203 et ses subdivisions		5
Subventions d'équipement versées <i>(MAJ Décret du 29 décembre 2015)</i>	204 et ses subdivisions	Pour le financement des biens mobiliers, du matériel ou des études	5
		Pour le financement des biens immobiliers ou des installations	30
		Pour le financement des projets d'infrastructure d'intérêt général	40
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	205 et ses subdivisions		2
Agencements et aménagements de terrains	212 et ses subdivisions	Sols souples	5
		Autres agencements et aménagements de terrains	15
Constructions	21318	Bâtiments publics - Autres bâtiments publics	50
	2132 et ses subdivisions	Immeubles de rapport	50
		Autres bâtiments privés	50
	21351	Installations générales agencements aménagements des constructions publiques :	
		Autres installations, agencements, aménagements	10
		Appareils de chauffage et climatisation	15
		Appareils de levage ascenseur	20
	2138	Autres constructions (bâtiments légers, abris)	10
Installations matériel et outillage techniques	2151	Réseaux de voirie	10
	2152	Installations de voirie	
		Panneaux de signalisation	3
		Candélabres	10
		Autres installations	20
	21533	Réseaux câblés	20
	21534	Réseaux d'électrification	20
	21538	Autres réseaux	20
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5
	215731	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant (camion balayeuse, camion poubelle, camion hydrocureur, laveuse, engins de terrassement, de compactage)	8
	215738	Autre matériel et outillage de voirie	10
	2158	Autres installations matériel et outillages techniques	5
Autres immobilisations corporelles	21828	Matériel de transport - autres matériels de transport	
		Véhicules > 3,5 t	8
		Voitures, 2 roues	5
	2183 et ses subdivisions	Matériel informatique scolaire	5
		Autres matériel informatique	5
	2184 et ses subdivisions	Matériel de bureau et mobilier scolaires	10
		Autres matériels de bureau et mobiliers	10
	2185	Matériel de téléphonie	2
	2188	Autres immobilisations corporelles - Autres	
		Matériel pouvant s'amortir sur 5 ans (par exemple : électroménager, audiovisuel, isoloirs, urnes, armes, gilets pare-balle, instruments de musique, jeux écoles, ...)	5
		Autres immobilisations s'amortissant sur 10 ans (exemple : coffre-fort, jeux d'extérieur en structure, équipements sportifs, ...)	10

Changement de méthode comptable

En somme et à partir de l'exercice 2020, des changements de méthode comptables par l'application du prorata temporis ont été opérés, excepté les biens de faible valeur inférieurs à 700 €. La méthode de comptabilisation par composant a été effectuée, si la durée d'amortissement des éléments constitutifs d'un actif est significativement différente pour chacun des éléments et si le composant représente une forte valeur unitaire. Dans le cas contraire, l'immobilisation reste un bien non décomposable.

Dépréciations

Dans le cadre de la certification des comptes locaux, un processus de mise à jour de l'actif et de l'inventaire comptable a été commencé en 2018-2019 et s'est poursuivi en 2021.

L'inventaire physique a débuté en 2021.

Cette mise à jour permettra de constater pour les immobilisations les plus significatives si elles ont perdu notablement de leur valeur. Ainsi, si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La valeur actuelle est définie comme étant la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage, cette dernière étant retenue lorsque la valeur vénale ne peut pas être déterminée.

Cette perte de valeur est alors comptabilisée sous la forme d'une dépréciation dont la dotation est portée en charges.

Les immobilisations financières

Les créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations sont inscrites dans les comptes de l'entité au coût constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables.

Ainsi, en 2021, le compte 261 présente un solde de 204 799 € (participations SEM, ECOSEM et SAGEP). Au compte 266, les parts sociales s'élèvent à 15 640,44 € (parts sociales Crédit Agricole, Caisse d'Epargne) suite à l'intégration en 2021 d'une immobilisation de la ZAC des Defens d'un montant de 2 286,74 €.

Ces créances feront l'objet d'un inventaire détaillé afin d'en déterminer les variations de leurs valeurs et de procéder à la constitution éventuelle de provisions pour dépréciation

Les stocks

La Commune de Cuers ne dispose pas de stocks.

Les créances

Le Conseil Municipal a approuvé la méthodologie et le calcul des dotations aux provisions pour créances douteuses du budget Ville et, en 2021, ceux pour le budget de l'assainissement.

Créances douteuses

Une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences

faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse.

De ce fait, il est nécessaire de constater une provision car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité de la Collectivité est supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle qui, selon le principe de prudence, doit être traitée par le mécanisme comptable de provision, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

Après concertation avec le Comptable Public et au regard du volume des titres qui restent à recouvrer sur le budget principal, le Conseil Municipal a approuvé de fixer les modalités d'évaluation des sommes à constater annuellement par la méthode de calcul suivante :

- La provision N est établie au vu de l'état des restes à recouvrer N-2 (l'année N-1 faisant encore l'objet de règlements réguliers, la situation n'est pas représentative des montants « à risque »),
- Les titres relevant d'une procédure collective sont provisionnés à hauteur de 70 % en cas de redressement judiciaire et 100 % en cas de liquidation judiciaire. Au cours de l'année suivante, les procédures de redressement judiciaire seront provisionnées pour les 30 % restants,
- Les autres titres sont provisionnés à hauteur de 10 % la 1^{ère} année, 30 % les 3 années suivantes pour atteindre 100 %.

Cette méthode est applicable à partir de l'exercice 2020 pour la ville et à partir de 2021 pour le budget de l'assainissement.

Pour le budget ville, par délibération n°2021-10-08 et au vu de l'état des restes produit par le Comptable Public sur l'année 2019, le Conseil Municipal a approuvé de réajuster la provision, déjà constituée en 2020, en majorant de 6 424,00 € afin de couvrir le risque estimé à 9 464 €.

Pour le budget assainissement, par délibération n°2021-10-15 et au vu de l'état des restes produit par le Comptable Public sur l'année 2019, le Conseil Municipal a approuvé de constituer la provision à hauteur de 609,00 €.

Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont des passifs non financiers dont l'échéance et/ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Une provision pour risques et charges est comptabilisée dès lors que les trois conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- il existe une obligation de l'entité vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé (rattachable à l'exercice clos ou à un exercice antérieur) ;
- il est probable ou certain qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation vis-à-vis du tiers ;
- le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation de l'entité envers le tiers.

En vertu du principe comptable de prudence et de sincérité, la collectivité a l'obligation de constituer une provision dès la survenance de risques réels selon les dispositions suivantes :

- En cas de litige : dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;
- Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées par la collectivité à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation estimé par la collectivité ;
- Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'informations communiqués par le comptable public.

En dehors de ces cas, la collectivité doit constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré (articles D.71-113-3 et D.72-103-3 du CGCT).

La décision de constitution, d'ajustement ou de reprise d'une provision s'effectue par une délibération du Conseil Municipal.

Les provisions constituent, selon le régime de droit commun (régime appliqué sur le budget de la commune), une opération d'ordre semi-budgétaire, c'est-à-dire se traduisant, au budget, par une seule dépense de fonctionnement.

Le 21 octobre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'une provision pour risques et charges et l'ajustement de la provision pour le CET. L'évaluation repose sur une base individuelle au vu des pièces administratives et juridiques et après décision des élus.

Contentieux avec des particuliers

Procédure en appel devant la Cour d'Appel de Marseille par un tiers suite au jugement rendu en faveur de la Commune de Cuers par le Tribunal Administratif de Toulon, relative à une demande d'abrogation du PLU concernant le classement d'une parcelle . Une provision pour litiges et contentieux a été approuvée par le Conseil Municipal à hauteur de 2 500 €.

Les deux autres provisions restent inchangées, aucun jugement n'ayant été prononcé :

- Provision de 7 500 € suite à la requête déposée au Tribunal Administratif de Toulon par un tiers à l'encontre de la Commune de Cuers, concernant les cendres d'un défunt au Jardin du Souvenir .
- Provision de 5 000 € suite à la requête déposée au Tribunal Administratif de Toulon par un tiers à l'encontre de la Commune de Cuers, demandant la limitation des nuisances des cloches de l'église de Cuers.

Le Compte Epargne Temps (CET)

Le Compte Epargne Temps (CET) est un dispositif qui ouvre, aux agents titulaires et contractuels de la collectivité qui le souhaitent, la possibilité de capitaliser du temps sur plusieurs années.

Par délibération n°2019-11-07 du 27 novembre 2019, les agents, dont le nombre de jours épargnés est supérieur à 15, peuvent demander en tout ou partie :

- une indemnisation forfaitaire,
- et/ou une prise en compte des jours au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (R.A.F.P.) (uniquement pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL),
- et/ou le maintien sur le CET pour une utilisation ultérieure sous forme de congés (dans la limite du plafond de 60 jours).

Compte-tenu des dispositions en vigueur dans la collectivité, les jours épargnés pouvant donner lieu à monétisation, il est proposé de calculer le montant de la provision à partir des jours détenus au-delà du 15e par les agents bénéficiant d'un CET.

Il est précisé qu'après calcul, le montant estimatif de valorisation des jours au 31 janvier 2021 est de 72 270 €, selon détail ci-dessous :

Catégorie statutaire	Montant brut par jour (€)	Nbre d'agents avec CET (sup à 15 jrs)	Nbre de jours monétisables (sup à 15 jrs)	Montant total valorisable (€)
A	135	6	143	19 305
B	90	3	36	3 240
C	75	43	663	49 725
TOTAL		52	842	72 270

Par délibération n°2021-10-09, le Conseil Municipal a approuvé d'ajuster la provision CET à hauteur de 14 835,00 € afin de couvrir le risque estimé à 72 270,00 €.

Dossier SAGEM

La provision reste inchangée, aucun jugement n'ayant été prononcé :

- Provision de 100 000 € suite à la requête déposée au Tribunal Administratif de Toulon par la SAGEM à l'encontre de la Commune de Cuers, suite à l'arrêt de la concession d'aménagement avec la Commune.

La commune est représentée par Maître Champauzac, Avocat.

La Ville conteste le bien-fondé de cette requête, mais le Conseil Municipal a décidé néanmoins de provisionner un montant au titre des frais de justice inhérents à une procédure contentieuse.

NOTES RELATIVES AU BILAN

Variations significatives 2020/2021 (significatives et supérieures à 80%)

I – ACTIF

Note 1 – Les immobilisations incorporelles

a) Les subventions d'investissement versées

VILLE

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Subventions d'investissement versées au 2041512	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Total des valeurs brutes	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Amortissements des subventions versées au 280422	127 060,00 €	30 065,00 €	0,00 €	157 125,00 €
Amortissements des subventions versées au 2804182	2 128,00 €	266,00 €	0,00 €	2 394,00 €
Amortissements des subventions versées au 28041412	5 880,00 €	1 960,00 €	0,00 €	7 840,00 €
Amortissements des subventions versées au 28041512	0,00 €	785,00 €	0,00 €	785,00 €
Amortissements des subventions versées au 28041582	25 982,00 €	11 608,00 €	0,00 €	37 890,00 €
Total des valeurs nettes	161 050,00 €	44 684,00 €	0,00 €	206 034,00 €

En ce qui concerne les subventions d'investissement versées, l'augmentation de 100 000 € s'explique par la contribution de la commune à l'opération de travaux de voirie de l'Avenue des Bousquets, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'Intercommunalité « Méditerranée Porte des Maures » (MPM) au compte 2041512. Cette contribution a commencé à être amortie au 28041512 en 2021 au prorata temporis, soit 785 €.

L'amortissement du compte 280422 s'élève à 30 065 € et concerne les subventions versées par la commune pour les logements sociaux. Ces versements sont faits en faveur des particuliers pour l'acquisition et à la SAGEM dans le cadre de la réalisation d'un programme.

L'amortissement du compte 2804182 de 266 € correspond à une subvention versée en 2012 par la commune à la société PROLETAZUR pour l'acquisition de 4 villas destinées à la location sociale.

L'amortissement au compte 28041412 de 1 960 € concerne le versement d'un fonds de concours versé à la communauté de communes MPM pour l'acquisition de barrières de sécurité haut de quai de la déchetterie intercommunale de Cuers.

Pour ce qui est de l'amortissement des subventions versées au 28041582, l'augmentation de 11 608 € s'explique par l'achèvement des travaux d'effacement des réseaux aériens sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR pour le Pôle Culturel et les travaux VRD réalisés au quartier Ste Marthe.

b) Autres immobilisations incorporelles

VILLE

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Frais d'études au 2031	516 969,49 €	0,00 €	250 217,43 €	266 752,06 €
Frais d'insertion au 2033	0,00 €	3 312,00 €	0,00 €	3 312,00 €
Concessions et droits similaires au 2051	467 603,61 €	47 029,44 €	0,00 €	514 633,05 €
Total des valeurs brutes	984 573,10 €	50 341,44 €	250 217,43 €	784 697,11 €

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Amortissements des frais d'études, d'élaboration au 2802	62 916,00 €	14 972,00 €	0,00 €	77 888,00 €
Amortissements des frais d'études au 28031	81 388,61 €	0,00 €	28 199,66 €	53 188,95 €
Amortissements des frais d'insertion au 28033	0,00 €	229,00 €	0,00 €	229,00 €
Total des valeurs nettes	144 304,61 €	15 201,00 €	28 199,66 €	131 305,95 €

La différence sur les comptes 2031 et 28031 vient du processus d'ajustement comptable entre l'actif de la trésorerie et l'inventaire de l'ordonnateur. Beaucoup de mandats en attente ont été affectés aux immobilisations référentes.

Les frais d'achat d'annonces légales pour la Commande Publique ont été affectés à partir de 2021 au compte 2033. Leur amortissement a donc commencé en 2021 au prorata temporis pour 229 € au compte 28033.

Concernant les concessions et droits similaires au compte 2051, la différence vient de l'acquisition de logiciels pour l'urbanisme et la commande publique et de l'acquisition d'un fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements au 2802 de 14 972 € concernent les études d'urbanisme, principalement le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

ASSAINISSEMENT

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Frais d'études au 2031	13 900,80 €	1 392,00 €	0,00 €	15 292,80 €
Total des valeurs brutes	13 900,80 €	1 392,00 €	0,00 €	15 292,80 €

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Amortissements des frais d'études au 28031	0,00 €	1 847,00 €	0,00 €	1 847,00 €
Total des valeurs nettes	0,00 €	1 847,00 €	0,00 €	1 847,00 €

L'augmentation en 2021 des frais d'études au compte 2031 est liée à la facture soldant la mission contrôle technique pour l'amélioration de l'air vicié de la station d'épuration et une étude sur la faisabilité de pose de réseaux pour le projet d'entrée de ville sud.

Au 28031 sont concernées deux études non suivies de travaux dont l'amortissement a commencé en 2021.

EAU

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Amortissements des frais d'études au 28031	1 320,00 €	9 900,00 €	0,00 €	11 220,00 €
Total des valeurs nettes	1 320,00 €	9 900,00 €	0,00 €	11 220,00 €

La variation au compte 28031 vient du début d'amortissement en 2021 de deux études sur le suivi mensuel des débits du Gapeau et celle relative à la réutilisation de l'eau traitée de la station d'épuration.

Note 2 – Les immobilisations corporelles

a) Terrains

VILLE

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Terrains au 2111	5 299 272,98 €	993 037,89 €	0,00 €	6 292 710,87 €
Plantations d'arbres et d'arbustes 2121	104 905,80 €	102 707,39 €	0,00 €	207 613,19 €
Total des valeurs brutes	5 404 178,78 €	1 095 745,28 €	0,00 €	6 500 324,06 €

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Amortissements des plantations d'arbres et d'arbustes au 28121	91 998,24 €	11 825,62 €	0,00 €	103 823,86 €
Amortissements des autres agencements et aménagements au 28128	1 236 146,31 €	264 564,22 €	0,00 €	1 500 710,53 €
Total des valeurs nettes	1 328 144,55 €	276 389,84 €	0,00 €	1 604 534,39 €

Suite à la dissolution du budget de la ZAC des Defens au 01 janvier 2021, au compte 2111 ont été intégrés dans l'inventaire du budget ville les terrains de la ZAC des Defens.

La différence au compte 2121 vient du processus d'ajustement comptable entre l'actif de la trésorerie et l'inventaire de l'ordonnateur via un certificat administratif n°2021/44 qui a permis la bascule d'immobilisations du compte de travaux en compte définitif au 2121. Et, au compte 28121, l'amortissement s'effectue sur des immobilisations anciennes, dont les dernières datent de 2014.

La variation de 264 564,22 € au compte 28128 concerne l'amortissement des agencements et aménagements sur la commune dont la dernière est la création du City stade intégré dans le patrimoine en 2021.

b) Constructions

VILLE

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Bâtiments culturels et sportifs au 21314	0,00 €	1 684 522,10 €	0,00 €	1 684 522,10 €
Bâtiments publics 21351	1 342 756,58 €	1 383 471,95 €	0,00 €	2 726 228,53 €
Total des valeurs brutes	1 342 756,58 €	3 067 994,05 €	0,00 €	4 410 750,63 €

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Amortissements des bâtiments publics au 281351	749 066,95 €	115 444,00 €	0,00 €	864 510,95 €
Total des valeurs nettes	749 066,95 €	115 444,00 €	0,00 €	864 510,95 €

Suite à la création du Pôle Culturel et à l'intégration dans le patrimoine de la collectivité, le poste comptable 21314 a subi une nette augmentation.

L'augmentation du compte 21351 et de son compte d'amortissement 281351 correspond aux travaux effectués dans les écoles et aux aménagements des bureaux de l'Hôtel de Ville.

ASSAINISSEMENT

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Bâtiments d'exploitation au 21351	5 822,65 €	0,00 €	-970,44 €	4 852,21 €
Total des valeurs brutes	5 822,65 €	0,00 €	-970,44 €	4 852,21 €

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Amortissements des bâtiments d'exploitation au 281351	0,00 €	485,00 €	0,00 €	485,00 €
Total des valeurs nettes	0,00 €	485,00 €	0,00 €	485,00 €

La diminution au 21351 vient de la récupération de la TVA et l'amortissement du bien au 281351 a commencé en 2021.

c) Réseaux et installations de voirie

VILLE

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Réseaux de voirie au 2151	15 195 034,08 €	2 114 364,58 €	0,00 €	17 309 398,66 €
Installations de voirie 2152	1 214 011,00 €	157 546,49 €	0,00 €	1 371 557,49 €
Total des valeurs brutes	16 409 045,08 €	2 271 911,07 €	0,00 €	18 680 956,15 €

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Amortissements des réseaux de voirie au 28151	5 403 687,22 €	1 158 235,03 €	0,00 €	6 561 922,25 €
Amortissements des installations de voirie au 28152	569 664,59 €	75 040,58 €	0,00 €	644 705,17 €
Total des valeurs nettes	5 973 351,81 €	1 233 275,61 €	0,00 €	7 206 627,42 €

L'augmentation de l'ensemble de ces comptes vient du processus d'ajustement comptable entre l'actif de la trésorerie et l'inventaire de l'ordonnateur. Beaucoup de mandats en attente ont été affectés aux immobilisations référentes. A cela s'ajoute la fin des travaux de réaménagement de l'avenue Foch et de la Place Pasteur, qui ont été intégrés dans le patrimoine.

d) Réseaux divers

VILLE

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Réseaux d'électrification au 21534	1 011 125,27 €	147 713,85 €	0,00 €	1 158 839,12 €
Total des valeurs brutes	1 011 125,27 €	147 713,85 €	0,00 €	1 158 839,12 €

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Amortissements des réseaux câblés au 281533	149 019,19 €	26 835,01 €	0,00 €	175 854,20 €
Amortissements des réseaux d'électrification au 281534	473 885,39 €	49 923,61 €	0,00 €	523 809,00 €
Amortissements des autres réseaux au 281538	1 993 652,59 €	221 265,50 €	0,00 €	2 214 918,09 €
Total des valeurs nettes	2 616 557,17 €	298 024,12 €	0,00 €	2 914 581,29 €

L'augmentation du compte 21534 vient du processus d'ajustement comptable entre l'actif de la trésorerie et l'inventaire de l'ordonnateur. Les mandats en attente au chapitre 23 ont été affectés aux immobilisations référentes.

De plus, s'est ajouté le raccordement électrique du Pôle Culturel, et la fin des travaux de réaménagement de l'avenue Foch et de la Place Pasteur, qui ont été intégrés dans le patrimoine. Aux comptes 281533, 281534 et 281538, ce sont les amortissements annuels des immobilisations des réseaux.

e) Installations techniques agencements et matériel

VILLE

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Matériel technique scolaire au 21572	0,00 €	5 568,00 €	0,00 €	5 568,00 €
Autres matériel technique au 21578	1 198,80 €	35 857,31 €	0,00 €	37 056,11 €
Total des valeurs brutes	1 198,80 €	41 425,31 €	0,00 €	42 624,11 €

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Amortissements du matériel roulant au 2815731	20 050,66 €	6 599,00 €	0,00 €	26 649,66 €
Total des valeurs nettes	20 050,66 €	6 599,00 €	0,00 €	26 649,66 €

Au compte 21572, une sonnerie automatique a été installée au Groupe scolaire Jean Jaurès.
 Au compte 21578, la commune a acquis de nouvelles illuminations de Noël et a procédé à la mise en conformité des coffrets électriques nécessaires aux forains.
 L'augmentation du compte 2815731 vient de la dotation annuelle d'amortissements correspondant à l'acquisition d'un véhicule et d'un tracteur, respectivement en 2019 et 2016.

f) Autres

VILLE

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Œuvres et objets d'art au 2161	97 524,98 €	0,00 €	97 524,98 €	0,00 €
Matériel de téléphonie au 2185	3 656,71 €	11 852,50 €	0,00 €	15 509,21 €
Autres matériels de transport au 21828	498 771,03 €	104 903,53 €	0,00 €	603 674,56 €
Total des valeurs brutes	599 952,72 €	116 756,03 €	97 524,98 €	619 183,77 €

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Amortissements du matériel de téléphonie au 28185	222,00 €	4 391,35 €	0,00 €	4 613,35 €
Amortissements des autres matériels de transport au 281828	493 703,13 €	0,00 €	59 875,50 €	433 827,63 €
Amortissements du matériel informatique scolaire au 281831	67 939,18 €	19 308,10 €	0,00 €	87 247,28 €
Amortissements des autres matériels de bureau et mobiliers au 281848	280 504,90 €	32 338,26 €	0,00 €	312 843,16 €
Total des valeurs nettes	842 3697,21 €	56 037,71 €	59 875,50 €	838 531,42 €

Le compte 2161 a été décliné dans la nomenclature M57 de 2021 en 21612 et 21622. Le total des immobilisations est toujours à 97 524,98 €.

Aux comptes 2185 et 28185, la collectivité a mis en place le service « Allo Mairie » et a équipé la Police Municipale de smartphones et d'un logiciel métier de verbalisation électronique.

Les variations aux comptes 21828 et 281828 sont dues à l'acquisition en 2021 de divers véhicules et d'un tracteur épaveuse et de régularisation de l'actif et de l'inventaire.

Les amortissements de biens concernant les écoles au compte 281831 listent, entre autres, des tableaux numériques, des caméras, des vidéoprojecteurs, des ordinateurs, des tablettes et des onduleurs.

Au compte 281848, les amortissements concernent des biens acquis à partir de 2011. Les biens de 2021 ont été acquis suite au réaménagement des bureaux en Mairie.

g) Immobilisations corporelles en cours

VILLE

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Agencements et aménagements de terrains au 2312	856 407,88 €	0,00 €	143 055,47 €	713 352,41 €
Constructions au 2313	2 696 443,37 €	0,00 €	2 696 443,37 €	0,00 €
Installations, matériel et outillage tech au 2315	2 757 751,30 €	0,00 €	2 383 262,43 €	374 488,87 €
Restauration des collections et œuvres d'art au 2316	1 357,47 €	0,00 €	1 357,47 €	0,00 €
Total des valeurs brutes	6 311 960,02 €	0,00 €	5 224 118,74 €	1 087 841,28 €

Pour rappel, en fin d'exercice, les comptes au chapitre 23 font apparaître la valeur des immobilisations qui ne sont pas terminées ou non mises en services à la fin de chaque exercice. Les diminutions sont le reflet des écritures de transfert au chapitre définitif 21 mais aussi du travail d'ajustement entre l'actif et l'inventaire faits en 2021.

Au compte 2312, plusieurs fiches d'immobilisations qui étaient en compte d'attente ont été affectées à leur compte définitif. De plus, la fin des travaux et des paiements du City Stade ont permis le transfert au chapitre 21.

Au compte 2313, la fin de travaux de 11 lots sur les 12 et des paiements de la construction du Pôle Culturel ont permis le transfert des immobilisations vers le chapitre 21.

Au compte 2315, suite à l'ajustement entre l'actif et l'inventaire et la fin des paiements des travaux de voirie de l'Avenue Foch Pasteur et ceux du Quartier St Martin en 2021, les transferts ont été effectués au chapitre 21.

En 2021, au 2316, ont été transférés au chapitre 21 les travaux de la restauration de l'orgue de tribune.

ASSAINISSEMENT

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Installation mat outil techn au 2315	368 936,31 €	0,00 €	191 212,64 €	177 723,67 €
Total des valeurs brutes	368 936,31 €	0,00 €	191 212,64 €	177 723,67 €

La fin des travaux du quartier St Martin et l'avenue Foch/Pasteur ont permis le transfert des travaux en cours en compte définitif.

EAU

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Installation mat outil techn au 2315	193 331,71 €	0,00 €	133 795,01 €	59 536,70 €
Total des valeurs brutes	193 331,71 €	0,00 €	133 795,01 €	59 536,70 €

La fin des travaux de la réserve incendie au hameau de Valcros et ceux du quartier St Martin ont permis le transfert des travaux en cours en compte définitif.

Note 3 – Les immobilisations financières

VILLE

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Autres formes de participation au 266	13 353,70 €	2 286,74 €	0,00 €	15 640,44 €
Total des valeurs brutes	13 353,70 €	2 286,74 €	0,00 €	15 640,44 €

L'augmentation du compte 266 vient de l'intégration du patrimoine du budget de la ZAC des Defens dans le budget Ville. Cette somme correspond à des parts sociales détenues au Crédit Agricole.

Note 4 – Les créances

a) Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et la Commission européenne

VILLE

Variation en €	Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Créances sur les entités pub. des org. Inter. et Com. européenne	4487 Produits à recevoir	130 000,00 €	210 883,31 €	0,00 €	340 883,31 €
	44342 Recettes amiable	5,42 €	0,00 €	5,42 €	0,00 €
	44372 Recettes amiable Redevances contentieux	52 214,82 €	24 724,99 €	0,00 €	76 939,81 €

Concernant le compte 4487, la réduction de la journée complémentaire engendre mécaniquement une hausse des rattachements de produits à l'exercice.

Au compte 44342, le recouvrement est fait sur l'exercice 2021.

Au compte 44372, ces titres concernent des mouvements financiers de remboursements de frais entre la ville et le CCAS (soldés en janvier 2021).

b) Créances sur les redevables et comptes rattachés

VILLE

Variation en €	Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Créances sur les redevables et comptes rattachés	414 Locataires acquéreurs et locataires	33 947,26 €	0,00	19 711,13 €	14 236,13 €
	4161 Créances douteuses	22 026,59 €	21 038,90 €	0,00 €	43 065,49 €
	4181 Redevables – Produits non encore facturés	12 187,00 €	0,00 €	12 187,00 €	0,00 €

Au 414, on observe une diminution des RAR de l'exercice courant concernant les locataires grâce à une action diligente en matière de recouvrement.

Au 4161, la hausse des créances douteuses est due à un titre émis en 2018 et qui n'avait pas été

basculé sur le compte 4161 malgré un recouvrement difficile.
Au 4181, tous les titres concernant ces redevables ont été émis sur l'exercice 2021.

ASSAINISSEMENT

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Clients au 411	37 397,69 €	0,00 €	29 343,77 €	8 053,92 €
Total des valeurs brutes	37 397,69 €	0,00 €	29 343,77 €	8 053,92 €

Au 411, on observe une amélioration très significative du recouvrement sur exercice courant (2021) due à l'atténuation de la crise sanitaire.

c) Créances sur les autres débiteurs

VILLE

Variation en €	Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Créances sur les autres débiteurs	4287 Produits à recevoir	84 539,96 €	0,00 €	84 539,96 €	0,00 €
	4621 Créances sur cessions d'immobilisations	0,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €
	4687 Produits à recevoir	0,00 €	5 004,17 €	0,00 €	5 004,17 €
	46721 Débiteurs divers - Amiable	197 628,18 €	0,00 €	183 669,15 €	13 959,03 €
	46726 Débiteurs divers - Contentieux	51,51 €	10 265,76 €	0,00 €	10 317,27 €
	4961 Dépréciations des comptes de débiteurs	3 040,00 €	6 424,00 €	0,00 €	9 464,00 €

Au compte 4287, tous les titres concernant ces redevables ont été émis sur l'exercice 2021.

Une créance sur cession d'immobilisation a été encaissée en février 2022 au 4621.

La réduction de la journée complémentaire engendre mécaniquement une hausse des rattachements de produits à l'exercice pour le compte 4687.

Au compte 46721, on observe une amélioration substantielle du recouvrement des titres de l'exercice courant grâce à une action volontariste auprès des usagers.

Le solde du compte 46726 regroupe les titres émis sur l'exercice 2020 non recouverts au 31/12/2020.

Le tableau suivant présente par compte de tiers la répartition des restes à recouvrer par millésime et permet d'avoir une appréciation sur l'ancienneté des créances non recouvrées de la collectivité :

Ancienneté de la créance	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	ANT 2013	Total
Comptes											
411	39463	40281	3423	78			183			12166	95594
414	14236										14236
4161	264	7356	6210	22871	1997	805	197		132	3233	43065
44312	98										98
44316										381	381
44372	76940										76940
4621	200										200
46721	3511	1999	373	1470					6606		13959
46726		8724	1328	265							10317
Total											254791

Le montant total des restes à recouvrer est de 254 791 €, compte tenu de la strate démographique d'appartenance de la collectivité.

Créances douteuses

Le solde du compte 4961 retrace et ajuste chaque année le montant des provisions pour créances douteuses en fonction des restes à recouvrer.

Par délibération n°2021-10-08 et au vu de l'état des restes produit par le Comptable Public sur l'année 2019, le Conseil Municipal a approuvé d'ajuster la provision à hauteur de 6 424,00 € pour couvrir le risque estimé à 9 464,00 €.

ASSAINISSEMENT

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Débiteurs divers amiable au 46721	45 378,44 €	23 236,30 €	64,30 €	68 614,74 €
Total des valeurs brutes	45 378,44 €	23 236,30 €	29 408,07 €	68 614,74 €

Il s'agit des droits à récupération de TVA refacturés au fermier, la SEERC, qui ont été encaissés début 2022.

Note 5 – La trésorerie

VILLE

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
5411 - Régisseurs d'avances	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €

Ce compte totalise les avances de trésorerie aux régisseurs de dépenses et dont le solde doit être nul au 31/12/2021.

ASSAINISSEMENT

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Disponibilités – Autres valeurs à l'encaissement au 5118	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Total des valeurs brutes	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €

Le solde du compte 5118 présentait un solde non nul au 01/01/2021 , qui a été régularisé en 2021.

Note 6 – Comptes de régularisation

VILLE

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
4817 – Indemnités de renégociation de la dette	263 426,22 €	0,00 €	107 250,00 €	156 176,22 €
47211 – Remboursement d'annuités d'emprunt	47 628,25 €	0,00 €	47 627,75 €	0,50 €

Les pénalités de renégociation des emprunts sont considérées comme des charges à répartir sur plusieurs années et donc diminuent d'un exercice à l'autre.

Ce compte de dépense 47211 à régulariser doit être soldé au 31/12/N. Cela n'était pas le cas au 31/12/2020 en raison d'un problème d'identification du RIB du nouveau comptable de la ville de Cuers.

II - PASSIF

Note 1 – Les fonds propres

a) Apports non rattachés à un actif déterminé

VILLE

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Fonds globalisés – Taxe d'aménagement au 10226	856 428,66 €	138 112,60 €	0,00 €	994 541,26 €
Total des valeurs brutes	856 428,66 €	138 112,60 €	0,00 €	994 541,26 €

En 2021, la commune a perçu 138 112,60 € de taxe d'aménagement, applicable sur l'ensemble du territoire communal au taux de 5 % (délibération n°2011/10/12 du 27 octobre 2011).

b) Subventions d'investissement

VILLE

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Amendes de radars automatiques et amende au 1335	1 003 106,62 €	122 401,00 €	0,00 €	1 125 507,62 €
Total des valeurs brutes	1 003 106,62 €	122 401,00 €	0,00 €	1 125 507,62 €

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Amortissements des subventions région au 13912	437 313,60 €	68 058,00 €	0,00 €	505 371,60 €
Amortissements des subventions des amendes de radars automatiques et amende au 13935	543 128,48 €	185 733,00 €	0,00 €	728 861,48 €
Amortissements des subventions autres au 13938	3 952 490,03 €	518 787,32 €	0,00 €	4 471 277,35 €
Amortissements des subventions des communes membres du GFP au 139141	97 964,00 €	29 179,00 €	0,00 €	127 143,00 €
Total des valeurs nettes	5 030 896,11 €	801 757,32 €	0,00 €	5 832 653,43 €

En 2021, par décision du Préfet du Var, la commune a perçu 122 401 € de produit des amendes de police relatives à la circulation routière recensées en 2020. Et le montant des amortissements au compte 13935 correspond aux produits perçus depuis 2015.

L'amortissement au 13912 correspond aux subventions perçues de la Région de 2004 à 2019 pour, entre autres, la réfection de la chapelle de Valcros (2004), l'aménagement de l'entrée de ville Sud (2007), la table d'orientation de la chapelle Notre Dame de Santé (2008), la restructuration du gymnase (2013), la desserte du collège La Ferrage (2014), le stade pour la transformation du terrain en revêtement synthétique et la reprise de la piste d'athlétisme (2018) et la création du Pôle Culturel (2019).

Le compte 13938 rassemble l'amortissement des subventions diverses perçues dans le cadre d'un PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble) et de PUP (Programme Urbain Partenarial) depuis 2002.

Au 139141, ce sont les amortissements des subventions versées par la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures pour les réalisations du Jardin Suzanne Fournier et de la transformation du stade.

c) Neutralisations et régularisations et report à nouveau

VILLE

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations au 192	3 619 283,28 €	2 493 545,40 €	0,00 €	6 112 828,68 €
Report à nouveau au 110	5 324 514,25 €	0,00 €	2 044 066,00 €	3 280 448,25 €

En 2021, la collectivité a procédé à la cession de véhicules, de matériel technique et d'un triangle de délaissé, ce qui a généré des écritures au 192 pour 2965,16 € en dépenses et 1480,96 € en recettes. Le compte 192 a été crédité sur l'exercice 2021 d'un montant de 2 495 029,60 € correspondant à la reprise du montant des différences positives (plus-values) des cessions de biens effectuées dans le budget ZAC des défens durant sa période de fonctionnement.

En 2020, la ville de Cuers a un résultat d'exercice de 1 219 199.81€. le montant des résultats antérieurs reportés s'élève à 5 324 514.25€ soit un total de 6 543 714.06€. Le budget annexe de la ZAC DES DEFENS ayant été clôturé, le résultat de fonctionnement déficitaire de clôture d'un montant de -3 263 265.81€ a été pris en compte soit un résultat définitif de 3 280 448.25€ et une diminution de 2 044 066€ au compte 110 (délibération n°2021/03/10 du 18/03/21).

ASSAINISSEMENT

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Report à nouveau au 110	312 423,40 €	158 913,21 €	0,00 €	471 336,61 €
Total des valeurs brutes	312 423,40 €	158 913,21 €	0,00 €	471 336,61 €

Le montant de 158 913.21€ correspond au résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice de 2020 (délibération n°2021/03/16 du 18/03/21) généré par des recettes de gestion courante supérieures aux dépenses.

EAU

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Report à nouveau au 110	876 336,70 €	235 191,82 €	0,00 €	1 111 528,52 €
Total des valeurs brutes	876 336,70 €	235 191,82 €	0,00 €	1 111 528,52 €

Le montant de 235 191,82€ correspond au résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice de 2020 (délibération n°2021/03/14 du 18/03/21) généré par des recettes de gestion courante supérieures aux dépenses.

Note 2 – Les provisions pour risques et charges

VILLE

Le 21 octobre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'une provision pour risques et charges et l'ajustement de la provision pour le CET. L'évaluation repose sur une base individuelle au vue des pièces administratives et après décision des élus.

L'ensemble des provisions est présenté sous forme d'un tableau synthétique :

En K€	31/12/2020	Dotations	Reprises liées à utilisation	Provisions devenues sans objet	31/12/2021
Provisions pour risques contentieux particuliers - constitution	0,00 €	0	0	0	2 500 €
Total					2 500 €
Provisions pour CET	57 435 €	14 835,00 €	0	0	72 270,00 €
Total		14 835,00 €	0	0	72 270,00 €

Ces provisions seront revues chaque année selon l'évolution de chaque litige.

Toute décision de constitution, d'ajustement ou de reprise d'une provision fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Note 3 – Les dettes financières

VILLE

Variation en €	Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Dettes financières Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	16884 Intérêts courus sur emprunts	83 586,83 €	0,00 €	10 288,72 €	73 298,11 €
	168758 Autres groupements	7 881,14 €	0,00 €	1 949,19 €	5 931,95 €

Pour le compte 16884 : la différence des ICNE 2020 – 2021 est de 10 288,72€.

Au 168758, le montant correspond à la quote-part de la commune au prêt bancaire contracté par le Symielecvar.

ASSAINISSEMENT

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Emprunts en euros au 1641	644 471,84 €	0,00 €	65 389,89 €	579 081,95 €
Total des valeurs brutes	644 471,84 €	0,00 €	65 389,89 €	579 081,95 €

Ce montant est le total des échéances des prêts du budget assainissement. La différence vient de la fin du prêt n°2 « travaux d'investissement 2000 » en 2020.

Note 4 – Les dettes non financières

VILLE

Variation en €	Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4011 Fournisseurs	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €	4 200,00 €
	40471 Fournisseurs d'immobilisations retenue	17 135,09 €	0,00 €	13 289,57 €	3 845,52 €
Dettes fiscales et sociales	4421 Prélèvement à la source	8 633,65 €	0,00 €	8 633,30 €	0,35 €
Autres dettes non financières	466 Excédents de versement	365,76 €	485,46 €	0,00 €	851,22 €
	4686 Charges à payer	7 002,82 €	0,00 €	5 275,66 €	1 727,16 €
	44381 Dépenses	0,00 €	1 855,20 €	0,00 €	1 855,20 €

Au compte 4011, un mandat émis sur l'exercice 2021 a été payé en janvier 2021 (reste à payer).

Au compte 40471, une retenue de garantie concernant TERRES DE JEUX SARL reste à régulariser.

Au compte 4421, il s'agit d'un reliquat de centimes concernant le PAS de décembre 2021.

Au compte 466, cet encaissement représente un excédent de versement à rembourser. au 31/12/2020 traduit une amélioration du traitement des excédents de versement par un remboursement accéléré de ces excédents.

Au compte 4686, le rattachement des charges à l'exercice 2021 est en réduction par rapport à l'exercice 2020. La variation s'explique par le fait qu'une échéance d'emprunt payable au 31/12/2019 a été effectivement réglée en février 2020.

La variation au compte 44381 s'explique par le fait que le mandat n° 2905 a été payé en janvier 2021.

ASSAINISSEMENT

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Fournis factures non parvenues au 408	2 413,50 €	0,00 €	2 413,50 €	0,00 €
Excédent de versement au 466	117,29 €	0,00 €	94,58 €	22,71 €
Autres comptes créditeurs au 46711	3 146,34 €	0,00 €	3 146,34 €	0,00 €
Total des valeurs brutes	5 677,13 €	0,00 €	3 240,92 €	22,71 €

Au compte 408, le rattachement des charges à l'exercice 2021 n'a pu être effectué en raison de l'assujettissement de ce budget à la TVA à compter du 01/01/2022.

Le montant des excédents de versement à rembourser a nettement diminué en 2021 au 466 grâce à une meilleure maîtrise de ces opérations.

Ce compte 46711 retrace les paiements d'annuités d'emprunt de l'exercice et doit être nul au 31/12/2021.

EAU

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Fournis factures non parvenues au 408	2 496,00 €	0,00 €	2 496,00 €	0,00 €
Autres comptes créditeurs au 46711	6 450,01 €	0,00 €	6 450,01 €	0,00 €
Total des valeurs brutes	8 946,01 €	0,00 €	8 946,01 €	0,00 €

Le rattachement des charges à l'exercice 2021 n'a pu être effectué en raison de l'assujettissement de ce budget à la TVA à compter du 01/01/2022.

Le compte 46711 retrace les paiements d'annuités d'emprunt de l'exercice et doit être nul au 31/12/2021.

Note 5 – Les comptes de régularisation

VILLE

Variation en € sur Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
4718 Autres recettes à régulariser	231,40 €	754,84 €	0,00 €	986,24 €
47138 Autres	1 761,70 €	11 300,77 €	0,00 €	13 062,47 €
471411 Excédent à réimputer pers physiques	0,00 €	78,81 €	0,00 €	78,81 €
471412 Excédent à réimputer pers morales	0,00 €	353,48 €	0,00 €	353,48 €

Au compte 4718, cet encaissement représente un excédent de versement à rembourser.

Au compte 47138, les recettes encaissées avant émission de titres ont été régularisées en début d'exercice 2022.

Aux comptes 471411 et 471412, cet encaissement représente un excédent de versement à rembourser.

ASSAINISSEMENT

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Autres recettes à régulariser au 4718	0,00 €	11,64 €	0,00 €	11,64 €
Total des valeurs brutes	0,00 €	11,64 €	0,00 €	11,64 €

Cet encaissement représente un excédent de versement à rembourser.

III - PRODUITS

Note 1 – Les produits sans contrepartie directe

a) Dotations et participations

VILLE

Variation en €	Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Dotations de l'état et participations	744 - FCTVA	10 665,91 €	48 234,09€	0,00 €	58 900,00 €
Participations	7473 Départements	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
	747818 Autres	0,00 €	9 937,39 €	0,00 €	9 937,39 €
Compensations autres attributions et autres participations	7482 Compensation pour perte de taxe additionnelle	25,00 €	200,00 €	0,00 €	225,00 €
	7484 Dotation de recensement	2 086,00 €	0,00 €	2 086,00 €	0,00 €
	7485 Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00 €	0,00 €	3 550,00 €	8 580,00 €
	74833 Etat Compensation au titre des exonérations	18 636,00 €	20 171,00 €	0,00 €	38 807,00 €
	74834 Etat Compensation au titre des exonérations	222 902,00 €	0,00 €	222 902,00 €	0,00 €
	74888 Autres	2 089,10 €	0,00 €	2 089,10 €	0,00 €

Pour le FCTVA, au compte 744, en 2019, les dépenses en fonctionnement étaient plus importantes qu'en 2018, ce qui a généré une dotation plus importante de la Préfecture.

En ce qui concernent les participations au 7473, le Département a accordé une subvention à la commune pour l'organisation des Cuers'stivals d'un montant de 10 000 € et au 747818, ce sont les participations versées par la MSA (Mutualité Sociale Agricole) dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Le compte 7482 correspond à l'attribution par la Préfecture d'une compensation pour la diminution du taux des droits de mutation sur les fonds de commerce pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021.

Au compte 7484, la commune a perçu en 2020 de l'Etat une dotation de recensement.

Au compte 7485, la baisse de la dotation pour les titres sécurisés est liée au nombre de titres (passeports et cartes nationales d'identité) enregistrés annuellement par la collectivité.

Au compte 74833, ce sont les exonérations relatives à la taxe foncière sur les propriétés bâties et celles non bâties.

En 2020, le compte 74834 concerne l'allocation compensatrice perçue pour la taxe d'habitation.

Au compte 74888 sont enregistrés les frais de scolarité intercommunaux 2019/2020.

b) Impôts et taxes

VILLE

Variations en € sur Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
738 Autres impôts et taxes	20 506,00 €	15 210,00€	0,00 €	35 716,00 €
7318 Autres	20 604,00 €	51 756,00 €	0,00 €	72 360,00 €
73118 Autres contributions directes	0,00 €	10 339,00 €	0,00 €	10 339,00 €
73123 Taxe communale additionnelle aux droits	718 299,82 €	331 569,95 €	0,00 €	1 049 869,77 €
73141 Taxe sur la consommation finale d'électricité	351 976,26 €	0,00 €	109 496,61 €	242 479,65 €
73154 Droits de place	19 514,10 €	5 194,67 €	0,00 €	24 708,77 €
73158 Autres taxes liées aux transports	30 281,58 €	0,00 €	18 612,93 €	11 668,65 €
73176 Taxes funéraires	258 740,00 €	0,00 €	230 740,00 €	28 640,00 €
73212 Dotation de solidarité communautaire	870 800,00 €	373 200,00€	0,00 €	1 244 000,00 €
739116 Prélèvements au titre de l'article 55	194 847,78 €	158 479,27 €	0,00 €	353 327,05 €

L'augmentation des ressources fiscales liées à la vente de terrains en 2021 est la conséquence de la crise sanitaire du COVID19 en 2020.

Au compte 738, c'est la taxe forfaitaire perçue lorsqu'un propriétaire vend un terrain non bâti rendu constructible suite à la révision du PLU.

Au 7318 et au 73118 (compte développé selon la nomenclature M57 en 2021), ce sont des versements supplémentaires au compte 73111 (Contribution directe). Ce réajustement est lié aux taxes d'habitation, les taxes foncières bâties et non bâties et taxes professionnelles (CFE).. Le compte 73123 correspond à la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière due par les propriétaires lors d'une cession immobilière.

La différence au 73141 est relative au 4^e trimestre de l'année N car il est perçu l'année N+1.

Au compte 73154, l'augmentation est liée à la reprise des activités des marchands ambulants et des entreprises de travaux suspendues en raison de la crise sanitaire COVID19 en 2020. Par délibération n°2021/06-03, la collectivité a voté la suspension de la RODP (redevances d'occupation du domaine public) pour soutenir les commerçants.

Suite à la passation d'un acte d'engagement avec une société en juin 2021, sont répercutés uniquement au 73158 les frais de remorquage et le reste est facturé par la société.

La baisse enregistrée sur le compte 73176 s'explique par le fait que la taxe funéraire ait été supprimée à compter de 2021. Les recettes en 2021 correspondent au reliquat des taxes perçues pour le dernier trimestre 2020.

Le compte 73212 correspond au versement de la Communauté de Communes MPM à la collectivité en fonction du revenu fiscal par habitant, la population INSEE et la population DGF. La différence peut s'expliquer par la crise sanitaire COVID 19.

Au compte 739116, ce sont des pénalités appliquées pour le manque de logements sociaux proportionnellement au nombre d'habitants.

Note 2 – Les produits avec contrepartie directe

a) Ventes de biens ou prestations de services

VILLE

Variation en € sur Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
7018 Autres ventes de produits finis	0,00 €	2 195,83 €	0,00 €	2 195,83 €
7035 Locations de droits de chasse et de pêche	567,60 €	0,00 €	283,80 €	283,80 €
7062 Redevances et droits des services	19 141,83 €	4 084,21 €	0,00 €	23 226,04 €
7067 Redevances et droits des services périscolaires	17 196,68 €	13 530,84 €	0,00 €	30 727,52 €
70311 Concession dans les cimetières	18 960,55 €	11 635,95 €	0,00 €	30 596,50 €
70321 Droits de stationnement et de location	7,80 €	0,00 €	7,80 €	0,00 €
70631 A caractère sportif	26 749,44 €	33 053,56 €	0,00 €	59 803,00 €
70632 A caractère de loisirs	7 694,57 €	0,00 €	2 397,91 €	5 296,66 €
70688 Autres prestations de services	328,40 €	0,00 €	299,36 €	29,04 €
70848 Aux autres organismes	5 071,53 €	0,00 €	2 478,46 €	2 593,07 €
70873 par les CCAS	52 214,82 €	24 724,99 €	0,00 €	76 939,81 €

Les titres émis au compte 7018 correspondent à la revente d'électricité à EDF. L'année 2020 a été comptabilisée en 2021.

Au 7035, la différence s'explique par une double facturation du loyer qui a été annulée par le biais d'un mandant sur 2021.

L'augmentation en 2021 aux comptes 7062, 7067 et au 70631, vient de la reprise des cours de l'Ecole Municipale de Musique, de la scolarité des enfants et des activités sportives suite à la crise sanitaire.

L'augmentation du compte 70311 correspondant aux concessions funéraires est liée à la crise sanitaire.

En 2020, au 70321, concernant les RODP (redevances d'occupation du domaine public) pour le mobilier urbain, des réductions de titres ont été émises suite à la crise sanitaire. En 2021, les RODP ont été comptabilisées au 70323 à la demande de la trésorerie.

Au compte 70632, les inscriptions aux activités organisées par le service Jeunesse de 2019 ont été partiellement facturées sur 2020. En 2021, la baisse des inscriptions peut expliquer une partie de cette différence.

La baisse au compte 70688 s'explique par l'abrogation de la régie des coûts de photocopies pour le service Urbanisme, du fait de la dématérialisation des documents demandés par des tiers.

Au compte 70848, en 2020 ont été comptabilisées les heures de mise à disposition en 2019 d'un agent SSIAP (Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes) pour l'encadrement des séances de cinéma et en 2021, ce sont les heures effectuées sur 2020 (crise sanitaire).

Sur le compte 70873, la commune facture au CCAS les repas fournis aux structures multi accueil (crèches).

ASSAINISSEMENT

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Participation pour assainissement collec au 70613	91 571,39 €	0,00 €	61 138,86 €	30 432,53 €
Total des valeurs brutes	91 571,39 €	0,00 €	61 138,86 €	30 432,53 €

Les titres sont émis lorsque le projet immobilier est en cours de construction ou terminé.
Le montant des recettes de 2020 inclut des projets de 2019.

b) Produits des cessions d'actifs

VILLE

Variation en € sur Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
775 Produits des cessions d'immobilisations	481 645,00 €	0,00 €	478 695,00 €	2 950,00 €

En 2020, la collectivité a vendu trois parcelles de terrain, un local commercial et des véhicules et en 2021 des véhicules, un chemin d'accès et un triangle de délaissé de 10 m².

c) Autres produits de gestion

VILLE

Variation en € sur Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
752 Revenus des immeubles	52 057,03 €	10 582,95 €	0,00 €	62 639,98 €
755 Débits et pénalités perçus	0,00 €	68,61 €	0,00 €	68,61 €
773 Mandats annulés (sur exercices antérieur)	0,00 €	27,00 €	0,00 €	27,00 €
7584 Recouvrement sur créances admises en non	3,07 €	0,00 €	3,07 €	0,00 €
75888 Autres	326 869,88 €	0,00 €	221 731,82 €	105 138,06 €

Au compte 752, l'augmentation est expliquée par deux nouveaux dossiers de location en 2021.
Au compte 755, le montant de 68,61 € correspond à des pénalités de retard pour un marché public (2021/42).

Au compte 773, le titre émis a annulé un mandat émis en 2020 en doublon.

Au compte 7584, un titre a été émis pour l'admission d'une créance en non-valeur.

Au compte 75888, en 2020 la différence de recettes vient de la régularisation de charges constatées d'avance beaucoup plus importante qu'en 2021, ainsi que de recettes ponctuelles (jugement d'affaire et remboursement d'un acompte fonds de concours)

d) Production stockée et immobilisée

VILLE

Variation en € sur Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
722 Immobilisations corporelles	30 367,34 €	0,00 €	25 892,80 €	4 474,54 €

Ce compte correspond aux travaux effectués en régie :

- En 2020, réfection de la classe 11, création d'un point d'eau chaude et réalisation d'un WC PMR à l'école Jean Jaurès, barrières au jardin du souvenir, création d'une dalle en béton à l'école Jean Moulin et création d'un point d'eau chaude à l'école Marcel Pagnol.
- En 2021, travaux d'aménagements à l'Hôtel de Ville (services techniques et proximité).

Note 3 – Les autres produits

VILLE

Variation en €	Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Reprise sur amortissement dépréciations provisions et transferts de charges	7811 Reprises sur amortissements des immobilisations	0,00 €	2 140,00€	0,00 €	2 140,00 €
Neutralisation des moins-values de cession	7761 Différences sur réalisations (négatives)	4 450,00 €		1 484,84 €	2 965,16 €

Au 7811, des écritures de reprise sur dotations aux amortissements ont été émises afin de basculer des frais d'études en compte de travaux en cours.

Au compte 7761, ce sont des écritures de moins-value liées à la cession de la colonne élévatrice.

ASSAINISSEMENT

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Quote part subv invest virée au résultat au 777	11 665,75 €	6 848,00 €	0,00 €	18 513,75 €
Total des valeurs brutes	11 665,75 €	6 848,00 €	0,00 €	18 513,75 €

Suite à l'ajustement de l'actif et de l'inventaire, des corrections ont été faites sur deux fiches immobilisation, ce qui a généré une augmentation au 777.

EAU

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Reprises amort immob incorp et corp au 7811	7 852,00 €	0,00 €	-7 852,00 €	0,00 €
Total des valeurs brutes	7 852,00 €	0,00 €	-7 852,00 €	0,00 €

Ces reprises d'amortissements ont été faites car le compte était non amortissable.

IV - CHARGES

Note 1 – Achats et charges externes

VILLE

Variations en € sur Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
611 Contrats de prestations de services	595 733,23 €	291 756,09 €	0,00 €	887 489,32 €
617 Études et recherches	11 368,80 €	0,00 €	11 368,80 €	0,00 €
627 Services bancaires et assimilés.	55,60 €	73,41 €	0,00 €	129,01 €
6042 Achats de prestations de services (autre)	24 476,51 €	0,00 €	12 411,03 €	12 065,48 €
6182 Documentation générale et technique	5 269,38 €	1 747,04 €	0,00 €	7 016,42 €

Au compte 611 : baisse en 2020 en raison de la crise sanitaire COVID19, reprise d'activités en 2021 pour les prestataires (les plus importants : ODEL VAR, GARIG (restaurant scolaire)).

Au compte 617, en 2020, la commune a commandé deux audits fonctionnels et financiers pour le comité des fêtes et de l'association l'USCP Cuers Pierrefeu. Le reste des dépenses concerne, entre autres, des diagnostics : termite (toitures de l'école Jean Jaurès), amiante, sécurité école, 210 platanes.

Au compte 627, sont réglés les frais bancaires pour payfip (2020) et TIPI (2021) et les frais de cartes bancaires. La différence peut s'expliquer par l'absence de régie de mars à décembre 2020. Ce compte 6042 comporte en 2021 les activités du service Jeunesse et les cours de gymnastique, sachant que les cours ont été suspendus de janvier à juin 2021. En 2020, il y avait en plus la galette des rois, l'animation dansante et les représentations théâtrales.

Au compte 6182, la différence vient du règlement en 2021 de l'abonnement pour 2020 et 2021 au Centre Régional d'Information Jeunesse pour actualiser le fonds documentaire du PIJ (Point Information Jeunesse) ainsi qu'un abonnement supplémentaire à un journal.

Variations en € sur Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 912,48 €	0,00 €	2 550,53 €	361,95 €
6227 Frais d'actes et de contentieux	19 415,55 €	0,00 €	14 195,55 €	5 220,00 €
6228 Divers	24 122,00 €	5 858,00 €	0,00 €	29 980,00 €

Le compte 6225 concerne les frais liés aux paies et au régime additionnel de la fonction publique lié aux régies.

Les frais d'actes et de contentieux au compte 6227 ont été plus importants en 2020 en raison de plusieurs litiges avec la SAGEM, indemnités versées à des tiers. En 2021, les frais sont majoritairement liés au litige avec la SAGEM et un dossier d'expert sur un péril imminent.

Le compte 6228 est lié aux prestations paies du Centre de Gestion 83.

Variations en € sur Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
6232 Fêtes et cérémonies	40 035,50 €	33 044,89 €	0,00 €	73 080,39 €
6234 Réceptions	467,89 €	354,91 €	0,00 €	822,80 €
6236 Catalogues et imprimés et publications	3 438,00 €	4 410,90 €	0,00 €	7 848,90 €
6238 Divers	3 626,60 €	945,42 €	0,00 €	4 572,02 €

Les différences aux comptes 6232 et 6234 sont liées à la crise COVID19, la commune a eu moins de frais de cérémonie et de festivités ou de réception en 2020.

La communication municipale au compte 6236 s'est voulue plus présente auprès des administrés en 2021.

Au compte 6238, la mise à jour du logo sur les équipements communaux a généré plus de frais en 2021.

Variations en € sur Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
6241 Transports de biens	684,00 €	0,00 €	684,00 €	
6245 Transports de personnes extérieures à la		10 583,01 €	0,00 €	10 583,01 €
6281 Concours divers (cotisations...)	3 988,46 €	873,24 €	0,00 €	4 861,70 €

Au compte 6241, ce sont des frais de stockage et de livraison pour le mobilier de la bibliothèque.

Au compte 6245, les sorties scolaires ont repris en 2021.

Au compte 6281, ce sont les adhésions supplémentaires en 2021 (villes et villages fleuris, communes forestières, groupement de commandes au SYMIELECVAR).

Variations en € sur Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
6283 Frais de nettoyage des locaux	144 822,94 €	0,00 €	31 190,46 €	113 632,48 €
6288 Autres	2 248,19 €	0,00 €	672,10 €	1 576,09 €
60621 Combustibles	5 326,42 €	5 405,00 €	0,00 €	10 731,42 €
60623 Alimentation	5 544,33 €	2 801,82 €	0,00 €	8 346,15 €
60624 Produits de traitement	2 284,84 €	1 292,82 €	0,00 €	3 577,66 €
60628 Autres fournitures non stockées	980,96 €	1 127,49 €	0,00 €	2 108,45 €
60632 Fournitures de petit équipement	116 487,25 €	0,00 €	37 289,73 €	79 197,52 €
60633 Fournitures de voirie	9 380,58 €	6 910,67 €	0,00 €	16 291,25 €
60668 Autres produits pharmaceutiques	5 634,48 €	0,00 €	3 450,11 €	2 184,37 €
61358 Autres	83 413,05 €	0,00 €	49 028,97 €	34 384,08 €

La différence au compte 6283 est liée à la crise COVID19, un avenant a été passé en 2020 pour des prestations de nettoyage supplémentaires, sans être renouvelé en 2021.

Au compte 6288, un changement de prestataire a eu lieu en 2021 pour la fourrière animale.

Aux comptes 60621 et 60623, la différence pour les achats de fioul et de gaz (vestiaires du club de football, théâtre, matériels et outillages techniques) et les dépenses alimentaires peut s'expliquer en raison de la crise sanitaire en 2020 et la reprise des activités en 2021.

Au compte 60624, l'augmentation en 2021 de produits de traitement peut être expliquée suite à l'achat de désherbant bio à fournir à une entreprise dans le cadre d'un marché public.

Au compte 60628, l'augmentation sur 2021 vient de l'achat d'huile et de végétaux pour les jardinières bordant l'Hôtel de Ville.

Au compte 60632, la différence s'explique par l'achat de masques de protection en 2020 contre la COVID19.

Au compte 60633, des travaux de mises en conformité sur des voies communales ont été engagés en 2021 nécessitant l'achat d'enrobés et de tout venant.

Au compte 60668, en 2020, les achats de gel hydroalcoolique peuvent expliquer la différence avec 2021.

Au 61358, la différence vient de la location de 3 structures modulaires pour l'école Jean Jaurès toute l'année 2020 et cela a pris fin en 2021.

Variations en € sur Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
61524 Bois et forêts	14 930,94 €	7 980,00 €	0,00 €	22 910,94 €
61551 Matériel roulant	18 320,51 €	12 312,90 €	0,00 €	30 633,41 €
61558 Autres biens mobiliers	21 275,42 €	32 941,19 €	0,00 €	54 216,61 €
62268 Autres honoraires, conseils...	7 925,97 €	20 658,03 €	0,00 €	28 584,00 €
615221 Bâtiments publics	43 135,30 €	0,00 €	20 840,53 €	22 294,77 €
615232 Réseaux	2 880,00 €	0,00 €	2 880,00 €	0,00 €

Au compte 61524, en 2020, une campagne d'abattage et dessouchage de platanes a commencé et s'est poursuivie en 2021.

Compte 61551 : la différence en 2021 vient d'une préparation d'un véhicule pour le passage au contrôle technique, la remise en état d'une épaveuse, la réparation et la révision d'un tracteur.

Au compte 61558, en 2021 signature d'un accord-cadre de travaux avec FUNECAP en vue des reprises de concessions funéraires (creusement)

Compte 62268 : la différence est liée à l'intervention du Commissaire aux Comptes dans le cadre de la certification des comptes locaux.

Au compte 615221, en 2020, la collectivité a programmé la rénovation de salles de classe au groupe scolaire Jean Jaurès.

Au compte 615232, en 2020, la commune a signé un acte d'engagement avec une société pour la préparation des regards eau potable pour gainage et reconstitution des pieds droits après l'opération au chemin raccourci route de Valcros.

ASSAINISSEMENT

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Etudes et recherches au 617	32 238,00 €	0,00 €	29 503,13 €	2 734,87 €
Total des valeurs brutes	32 238,00 €	0,00 €	29 503,13 €	2 734,87 €

Au compte 617 : en 2020, l'entreprise CEREG a fait un diagnostic de longue durée sur le réseau d'assainissement.

EAU

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Etudes et recherches au 617	6 366,00 €	0,00 €	4 128,38 €	2 237,62 €
Total des valeurs brutes	6 366,00 €	0,00 €	4 128,38 €	2 237,62 €

L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) concernant la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement a été lancée en 2019 pour le renouvellement des DSP en 2021. Un audit des charges d'exploitation des services a été fait en 2020.

Note 2 – Charges de personnel

VILLE

a) Salaires, traitements et rémunérations diverses

Variation en € sur Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
648 Autres charges de personnel	5 986,54 €	4 909,52 €	0,00 €	10 896,06 €
6419 Remboursements sur rémunérations du pers	147 309,71 €	0,00 €	38 759,28 €	108 550,43 €
64112 Supplément familial de traitement et ind	94 620,13 €	0,00 €	20 263,62 €	74 356,51 €
64131 Rémunérations	195 071,54 €	70 872,32 €	0,00 €	265 943,86 €
64132 Supplément familial de traitement et ind	1 836,64 €	3 013,21 €	0,00 €	4 849,85 €

Au compte 648 : pour les agents en congé maladie ordinaire (CMO) requalifiés en congé longue maladie (CLM) et affiliés à l'organisme de protection sociale, un remboursement du trop-perçu est effectué à cet organisme :

- En CMO, l'agent est rémunéré à demi-traitement du 91^{ème} au 360^{ème} jour. L'agent affilié perçoit un complément de salaire de l'organisme de protection sociale,
- En CLM, l'agent perçoit son plein traitement du 1^{er} au 360^{ème} jour. L'agent affilié a donc perçu à tort un complément de salaire de l'organisme de protection sociale.

La différence s'explique par le remboursement d'un trop perçu en 2020 et de deux trop-perçus en 2021.

Au compte 6419 : en 2020, il y avait 3 agents en CLM et 4 agents en congé longue durée (CLD). En 2021, il y avait 2 agents en CLM et 3 agents en CLD. Ainsi, les remboursements effectués par l'assurance statutaire ont été moins importants.

Au compte 64112 : La diminution vient du fait que les enfants des agents ont atteint l'âge limite pour leur permettre de bénéficier du supplément familial de traitement (SFT).

Au compte 64131 : 3 équivalents temps plein (ETP) non titulaires supplémentaires ont été recrutés en 2021 par rapport à l'année 2020 pour pallier aux départs d'agents fonctionnaires partis en retraite ou par voie de mutation ou pour pallier aux absences des agents.

Au compte 64132 : L'augmentation s'explique par une augmentation du nombre d'agents non titulaires recrutés et ayant des enfants leur permettant de bénéficier du SFT.

b) Charges sociales

Variation en € sur Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
6454 Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	11 471,89 €	3 155,44 €	0,00 €	14 627,33 €
6456 Versement au F.N.C du supplément familial	892,00 €	3 718,00 €	0,00 €	4 610,00 €

Au compte 6454 : 3 ETP non titulaires supplémentaires ont été recrutés en 2021 par rapport à l'année 2020 pour pallier aux départs d'agents fonctionnaires partis en retraite ou par voie de mutation ou pour pallier aux absences des agents.

Au compte 6456 : L'augmentation de la contribution au Fond National de Compensation du SFT est due à la baisse du montant du SFT versé aux agents de la collectivité.

c) Indemnités des élus

Variation en € sur Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
65312 Frais de mission et de déplacement	356,30 €	1 117,90 €	0,00 €	1 474,20 €
65315 Formation	800,00 €	0,00 €	-200,00 €	600,00 €
653188 Autres	0,00 €	19,59 €	0,00 €	19,59 €

Au compte 65312, Monsieur le Maire accompagné de deux adjoints ont participé en 2021 au congrès des Maires à Paris et en 2020, il n'y a eu qu'un repas remboursé au Maire.

Au compte 65315, quatre Conseillers Municipaux ont participé en 2020 à un séminaire organisé par l'Institut de formation des Elus Locaux à Fréjus et en 2021, un Conseiller Municipal a été présent à une formation organisé par CEDIS Formation à Poitiers.

Au compte 653188, des frais de garde ont été remboursés à une Conseillère Municipale lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2020.

Note 3 – Autres charges de fonctionnement (dont perte sur créances irrécouvrables)

VILLE

Variations en €Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 655,43 €	7 650,83 €	0,00 €	12 306,26 €
6541 Créances admises en non-valeur	4 040,48 €	3 236,02 €	0,00 €	7 276,50 €
6542 Créances éteintes	0,00 €	1 180,58 €	0,00 €	1 180,58 €
6581 Redevances pour concessions, brevets, li	30 783,62 €	0,00 €	-30 783,62 €	0,00 €
6583 Intérêts moratoires et pénalités sur mar	0,00 €	1 755,03 €	0,00 €	1 755,03 €
65888 Autres	1 465,81 €	0,00 €	-1 464,08 €	1,73 €

Au compte 673, ont été émis des mandats pour réduire ou annuler des titres émis suite à la crise sanitaire de la COVID19 sur les années 2020 et 2021, notamment pour les activités sportives et l'Ecole de Municipale de Musique.

Au 6541 et au 6542, par délibération 2021/10/11 du 21 octobre 2021, le Conseil Municipal a décidé d'admettre en non-valeur les créances communales pour un montant total de 7 276,50 € et en créances éteintes pour un montant de 1 180,58 €, selon justificatifs fournis par le SGC Hyères.

Au compte 6581, ce sont les abonnements, redevances et locations de logiciels informatiques.

Au compte 6583, la collectivité a mandaté des intérêts moratoires à une entreprise dans le cadre d'un marché public lié à la construction du Pôle Culturel.

Au compte 65888, sont émis majoritairement des mandats pour réduire des titres émis et pour le PAS (prélèvement à la source) pour les régimes indemnitaires des agents.

Note 4 – Impôts et taxes

VILLE

Variations en €Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 220,35 €	1 338,42 €	0,00 €	3 558,77 €
6355 Taxes et impôts sur les véhicules	276,00 €	0,00 €	276,00 €	0,00 €
63512 Taxes foncières	9 901,98 €	5 521,91 €	0,00 €	15 423,89 €
63513 Autres impôts locaux	0,00 €	1 971,00 €	0,00 €	1 971,00 €

Au compte 637, ce sont les versements dus pour la SACEM et les droits d'auteur. La différence s'explique par la suspension des festivités en raison de la crise sanitaire.

Au compte 6355, c'est une taxe spéciale sur certains véhicules routiers payée auprès de la Direction Générale des Douanes et Droits indirects.

Une nouvelle salle de réception du funérarium génère cette variation de taxes foncières au compte 63512.

Le compte 63513 concerne la taxe sur trois logements vacants.

Note 5 – Dotations aux amortissements et dépréciations provisions

VILLE

Variations en € sur Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
6815 Dotations aux provisions pour risques et	172 975,00 €	0,00 €	155 640,00 €	17 335,00 €
6817 Dotations aux dépréciations des actifs c	0,00 €	6 424,00 €	0,00 €	6 424,00 €

Au compte 6815, 4 provisions ont été constituées en 2020 complétée avec celle du CET. En 2021, une provision pour risques et charges a été constituée et la provision pour le CET a été ajustée.

Au compte 6817, la provision pour dépréciation des comptes de tiers a été ajusté de 6 424 € pour couvrir le risque estimé à 9 464 €.

ASSAINISSEMENT

Variation en €	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Dotat provisions pour risques et charges au 6815	0,00 €	609,00 €	0,00 €	609,00 €
Total des valeurs brutes	0,00 €	609,00 €	0,00 €	609,00 €

Pour le budget assainissement, par délibération n°2021-10-15 et au vu de l'état des restes produit par le Comptable Public sur l'année 2019, le Conseil Municipal a approuvé de constituer la provision à hauteur de 609,00 €.

Note 6 – Actifs cédés

VILLE

Variation en €	Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	675 Valeurs comptables des immobilisations	42 599,99 €	0,00€	38 165,79 €	4 434,20 €
Neutralisation des plus-values de cession	6761 Différences sur réalisations (positives)	443 495,01 €	0,00 €	442 014,05 €	1 480,96 €

Au compte 675, ce sont les écritures d'ordre lors des cessions d'immobilisations relatives à la valeur comptable des biens :

- en 2021, pour la colonne élévatrice, du triangle de délaissé et du chemin d'accès
- et, en 2020, pour les deux terrains, le local commercial et deux véhicules.

Au compte 6761, ce sont les écritures d'ordre lors des cessions d'immobilisations pour la plus-value :

- en 2021, pour le triangle de délaissé et les véhicules,
- et, en 2020, pour les deux terrains, le local commercial, un véhicule et un tracteur.

Note 7 – Dispositifs d'intervention pour compte propre

VILLE

Variation en €	Comptes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Autres organismes publics	Contributions au fonds de compensation 65561	7 261,57 €	67 547,24 €	0,00 €	74 808,81 €
	Caisses des écoles 657361	9 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €	6 500,00 €
	Organismes publics divers 657382	27 023,40 €	0,00 €	22 124,20 €	4 899,20 €

Au compte 65561 : Fonds de concours au profit du Syndicat Mixte de l'Energie des communes du Var pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux aériens réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage rue Sainte Marthe (délibération 2019/06/35) et le Pôle Culturel (délibération 2019/06/34)

Au compte 657361 : Attribution de subvention pour la caisse des écoles.

Au compte 657382 : Participation communale aux coopératives des écoles maternelles et élémentaires au titre du transport pour les sorties scolaires et attribution de subventions aux coopératives scolaire des écoles élémentaires.